

ARRÊTÉ A25/2026
ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE
2026



LA JARRRIE

COMMUNE DE LA JARRRIE

Place de la Mairie

17220 LA JARRRIE

05.46.35.80.27

mairie@la-jarrrie.fr

Le Maire de la commune de LA JARRRIE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 58/2016 du 22 juin 2016 relative à la détermination des « ratios promu-promouvables »,

Considérant l'arrêté A74/2021 portant sur les lignes directrices de gestion

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	MATHIOT Paul	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	07/06/2026

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément au code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac - CS80541 – 86020 POITIERS Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site WWW.telerecours.fr

Fait à La Jarrrie, le 04 février 2026

David BAUDON

Maire



PUBLIÉ, le 16/02/2026